

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Alessandra Oriolo, Dilara Bayrak, Adrienne Sordet, Ruth Bänziger, Yves de Matteis, Jean Rossiaud, Esther Schaufelberger, Emmanuel Deonna, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Boris Calame

Date de dépôt : 23 mars 2021

Proposition de résolution

Reprise des cours en présentiel dans les hautes écoles suisses pour préserver la santé mentale des étudiant·e·s ! (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- l'ordonnance fédérale (RS 818.101) sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière et, notamment, l'art. 6d¹ (Dispositions particulières pour les établissements de formation) interdisant les activités présentiellees dans les établissements de formation ;
- l'absence de mesures d'assouplissement des restrictions sanitaires pour les 19-25 ans, lors de la dernière conférence de presse du Conseil fédéral du 19 mars 2021 ;
- l'extrême détresse psychologique dans laquelle se retrouvent un certain nombre d'étudiant·e·s causée par l'absence totale de contacts sociaux

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/439/fr>

(cours en ligne, interdiction de se réunir) depuis plusieurs mois et la perte de repères qui s'ensuit, alors qu'ielles sont dans une phase de vie où la construction de soi passe par les interactions sociales ;

- la précarisation des conditions de vie de nombreux·ses étudiant·e·s, suite à la difficulté croissante de trouver des revenus annexes (disparition des jobs d'étudiant·e·s) à leur cursus de formation, renforçant d'autant plus les situations d'isolement ;
- l'intégration extrêmement difficile des étudiant·e·s de première année dans leur nouveau cursus de formation, face aux nouveaux lieux, aux nouvelles exigences et à la nécessité de se créer un nouveau réseau, ce qui les rend particulièrement vulnérables sur le plan de la santé mentale et du risque de décrochement ;
- les résultats de l'étude pratiquée par l'Association des étudiant·e·s de psychologie de l'Université de Genève (Adepsy) durant le semi-confinement, montrant que les principaux facteurs en lien avec la dégradation de leur santé mentale sont le manque de vie sociale, l'isolement et l'enseignement à distance² ;
- l'absence complète de propositions et de perspectives pour une reprise progressive des activités en présentiel dans les universités et HES dans les différentes prises de parole du Conseil fédéral,

demande à l'Assemblée fédérale

de permettre la reprise des cours en présentiel des hautes écoles suisses³, dès le 12 avril 2021, quelle que soit l'évolution de l'épidémie,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative.

² https://www.unige.ch/assoetud/adepsy/files/8316/1359/6004/Rapport_santementale_etudiants_-_Automne_2020.pdf

³ Les hautes écoles suisses englobent les hautes écoles spécialisées, les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles universitaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La santé mentale de la population en ces temps de restrictions sanitaires causées par la pandémie du COVID-19 est une préoccupation partagée par toutes et tous. La durée des restrictions mises en place a un effet délétère sur une partie de plus en plus importante de la population. Si toutes les mesures mises en place pour enrayer la pandémie pèsent sur le moral de la population, la diminution drastique des interactions sociales est peut-être la mesure qui affecte le plus durement les personnes. Cependant, l'impact de cette diminution des contacts est ressenti différemment selon les âges. Les adolescent·e·s et les jeunes adultes, dont la construction de soi passe par les échanges et les interactions sociales, sont ainsi touché·e·s de manière prépondérante par ces mesures. Si la plupart d'entre eux/elles comprennent parfaitement la nécessité d'appliquer les mesures sanitaires dans une logique de solidarité intergénérationnelle, de prévenir la saturation du système sanitaire et des risques encourus par cette maladie, il ne faut pas que ces mesures se fassent à leur détriment et occultent tous les autres risques. Que ce soit sur le plan psychique, physique ou économique, il est à craindre que plus les restrictions durent, plus les séquelles sur les jeunes soient importantes. Il est extrêmement important que les autorités politiques soient interpellées sur cet aspect de la crise sanitaire, afin qu'elles le prennent en compte dans leurs décisions.

Si les moins de 16 ans ont la chance de pouvoir suivre l'école en présentiel et que des assouplissements pour les activités sportives et culturelles des moins de 20 ans ont déjà été annoncés le mercredi 24 février dernier, jusqu'ici rien n'a été proposé pour les 19-25 ans. Or eux/elles aussi sont très dépendant·e·s des dynamiques de groupe pour leur équilibre psychique et afin de retrouver un élan positif.

Les jeunes adultes (19-25 ans) sont particulièrement vulnérables à l'absence de contacts sociaux. C'est l'âge d'apparition de la plupart des maladies psychiques et l'isolement en est l'un des principaux facteurs de risque. Pour les groupes à risque, c'est même le facteur principal du taux de conversion vers la psychose. Dans l'étude effectuée cet automne à l'Université de Genève, le manque de socialisation, l'isolement et les cours en ligne ont été identifiés comme les principales sources du mal-être étudiant.

Il est de notre responsabilité de politicien·ne·s de considérer ce risque majeur que nous faisons courir à une partie de notre population, pour en protéger une autre. Lors de la promulgation des restrictions sanitaires, nous devons tenir compte de la différence des publics cibles auxquelles elles s'adressent. En effet, ce n'est pas la même chose d'être en télétravail à 40 ans qu'à 20 ans. A 40 ans, votre carrière est lancée, vos groupes d'ami·e·s sont définis et vos choix familiaux sont déjà bien avancés. L'isolement à ce moment de la vie est, certes, très pénible, mais il a, a priori, moins d'impact sur votre développement. En revanche, à 20 ans, on est encore largement dépendant de son entourage pour sa construction identitaire et professionnelle. On a un besoin prépondérant de s'identifier à des figures tutélaires portantes, comme les professeur·e·s ou les maître·sse·s de stage. On a besoin de se rêver dans un avenir possible, de pouvoir se tester, se confronter et explorer des potentialités, surtout quand sa capacité économique est faible. Celle-ci s'est, par ailleurs, encore réduite face à l'absence de perspective d'emplois à court, moyen voire long terme. Les étudiant·e·s se construisent donc généralement à travers l'appartenance à un groupe et grâce aux interactions offertes par de nouvelles rencontres. Les cours en ligne et l'annulation de pratiquement toute possibilité de rencontre les privent donc de leurs principales ressources. Et ceci depuis plus d'un an. Il y a urgence !

Cette résolution demande à l'Assemblée fédérale de prendre des mesures ciblées et cadrées afin de tenir compte de la situation particulière des étudiant·e·s, tout en appliquant les besoins de contrôle liés à la pandémie. Permettre la reprise des cours en présentiel pour tou·te·s les étudiant·e·s des hautes écoles suisses⁴ dès le 12 avril 2021, et ce quelle que soit l'évolution de la pandémie, nous semble essentiel et nécessaire. Pour ce faire, des plans sanitaires stricts seront élaborés par les différentes institutions. Des solutions, telles que la division en deux groupes pour réduire les jauges dans les auditoriums ou des semaines d'alternance, sont complètement envisageables pour permettre une saine et sereine reprise progressive des cours en présentiel.

Il est également important de souligner que l'enseignement en présentiel est la forme d'enseignement principale des hautes écoles. Les priver de cela depuis plus d'une année met en péril le cursus de formation des étudiant·e·s des hautes écoles. Si, en mars 2020, des cours à distance ont rapidement pu être mis sur pied et que cela a plutôt bien fonctionné sur le court terme,

⁴ Les hautes écoles suisses englobent les hautes écoles spécialisées, les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles universitaires.

aujourd'hui, c'est la qualité de l'enseignement et la santé mentale des étudiant·e·s qui est menacée.

Le 18 février 2021, Swissuniversities a déposé une prise de position⁵ alertant sur la nécessité de la reprise des cours en présentiel pour assurer un enseignement de qualité. Cette résolution partage les demandes de Swissuniversities et leur offre l'appui du Grand Conseil de Genève, tout en espérant que les cantons universitaires viennent eux aussi rejoindre le canton de Genève.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ce texte.

⁵ https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Positionen/210218_Enseignement_presentiel_position_HE.pdf